BULLETIN MUNICIPAL

FÉVRIER 2024 - N°18

MAIRIE DE BOISSY-SANS-AVOIR

L'ÉDITO DU MAIRE

Une nouvelle année a commencé et je me réjouis d'avoir pu partager avec nombre d'entre vous un agréable moment lors de la cérémonie des voeux.

Notre tâche en ce début d'année va être de construire un budget raisonnable en raison des contraintes budgétaires qui nous sont imposées par la baisse des subventions du Département.

Je profite de ce début d'année pour vous rappeler que je suis disponible, avec les élus, lors des permanences ou sur rendez-vous. N'hésitez pas à prendre contact auprès du secrétariat si besoin.

Grégoire Corby,
Le Maire

ACTUALITÉS

Voeux du Maire

Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal vous remercient pour votre présence à la cérémonie des voeux, le samedi 20 janvier. **De nombreux Maires de la Communauté de Communes étaient présents ainsi que des représentant(e)s des services publics de l'Etat, Gendarmerie et Pompiers.** Monsieur le Maire, Grégoire Corby, a retracé les temps forts de l'année écoulée et annoncé les projets pour la commune en 2024.

Nous avons eu également l'opportunité d'entendre les discours de Monsieur Karl Olive, notre Député, et de Madame Pauline Winocour-Lefevre, Conseillère départementale. Madame Toine Bourrat, Maire de Saint-Rémy-l'Honoré et ancienne Sénatrice des Yvelines, a pris la parole en tant que représentante de Monsieur Gérard Larcher, Président du Sénat.

Ce fut l'occasion pour les **Bucéens et Bucéennes venus nombreux de se retrouver**, d'échanger et de partager la galette des rois. Pour conclure cette cérémonie, les cinq gagnants du concours des décorations de Noël ont reçu leur récompense.

Élections européennes 2024

Le Parlement européen est l'institution représentant les citoyens des États membres de l'Union européenne. Il est composé de Députés européens élus pour 5 ans au suffrage universel direct depuis 1979. Son rôle s'est progressivement renforcé au fil des traités. Autrefois simple organe consultatif, il exerce désormais :

- un pouvoir de décision avec la Commission européenne ;
- un rôle législatif et budgétaire ;
- un pouvoir de contrôle voire de censure de l'exécutif européen.

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des élections européennes à un seul tour.
Les prochaines élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin 2024.

Inscription sur les listes électorales

La **date limite d'inscription** sur les listes électorales est fixée au **3 mai 2024** pour pouvoir voter aux élections européennes de 2024. **Les demandes effectuées au moyen de la téléprocédure**, sur www.authentification.service-public.fr, **doivent être déposées au plus tard le 1er mai 2024.**

Si vous souhaitez **voter par procuration**, rendez-vous sur www.maprocuration.gouv.fr. Pour les élections européennes, l'étape de vérification au commissariat ou en gendarmerie n'est plus impérative si l'électeur peut justifier de son identité en ligne « à l'aide d'un moyen d'identification électronique fiable et certifié ». La procuration sera directement établie par le ministère de l'Intérieur et transmise à la commune.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Renouvellement des titres d'identité

Votre carte d'identité ou votre passeport arrive à expiration ? **N'attendez pas le dernier moment pour les renouveler**. Face à la forte affluence des demandes et aux difficultés pour obtenir des dates de rendez-vous, l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) met à disposition une plateforme en ligne : https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/ qui permet de visualiser, pour les trois mois à venir, les rendez-vous disponibles près de chez vous.

Le moteur de recherche vous proposera des créneaux disponibles dans des **communes habilitées proches de Boissy-sans-Avoir** (comme Beynes, Houdan, Jouars-Pontchartrain) ou d'autres communes, selon votre critère de recherche. Une fois le créneau choisi, vous serez automatiquement redirigés vers le site de la mairie concernée pour prendre rendez-vous en ligne et préparer votre formulaire de demande.

Enquête publique du SDRIF-E

En septembre 2022, la Région Île-de-France a lancé la révision de son schéma directeur (SDRIF-E). Du 1er février au 16 mars 2024, celle-ci passe à une nouvelle étape : la **concertation publique**.

Le SDRIF-E est un document qui réglemente l'utilisation du sol et la protection de l'environnement en Île-de-France et **détermine l'aménagement du territoire d'ici à 2040**. Cette révision s'appuie sur une large concertation, notamment des habitants.

Pour connaître les lieux d'enquête, les dates et horaires des lieux de permanence, rendez-vous sur la **plateforme numérique www.registre-numerique.fr/sdrif-e**.

RAPPEL : Autorisation pour effectuer des travaux

Sont soumis à une **demande d'autorisation à déposer auprès de la Mairie**, tous les travaux ayant pour projet de :

- modifier l'aspect extérieur d'une construction ;
- d'en changer la destination ;
- de créer de la surface de plancher ;
- de modifier le volume du bâtiment ;
- de percer ou d'agrandir une ouverture ;
- de créer ou de changer de clôture, etc.

Les conditions de dépôt et la liste des pièces à fournir pour un certificat d'urbanisme, une déclaration préalable, un permis d'aménager, un permis de construire ou un permis de démolir sont détaillées sur le site internet de la commune. Ces projets doivent **être conformes au règlement du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**.

Il est conseillé d'effectuer votre demande d'autorisation sur le service dédié, sécurisé et gratuit, accessible sur le site de la commune : **Guichet Unique des Autorisations**. Tout se fait de façon dématerialisée. Vous pouvez toujours déposer votre demande en version papier en Mairie mais, dans ce cas, bien prévoir le nombre d'exemplaires nécessaires. A la fin des travaux, pensez à effectuer votre **Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)**.

La Plateforme de l'emploi de Cœur d'Yvelines

Dans un contexte où les actifs souhaitent de plus en plus travailler à proximité de leur domicile, et les entreprises locales recruter de nouveaux talents, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a mis en place un **outil innovant, créant un lien entre les entreprises locales et la population** : la plateforme de l'emploi Cœur d'Yvelines.

Cette plateforme gratuite et facile d'utilisation a pour objectif d'aider les entreprises à gagner en visibilité et à recruter. Elle permet également aux habitants de **trouver l'offre professionnelle correspondant aux aspirations individuelles proche de leur lieu de vie**. Pour explorer les opportunités professionnelles près de chez vous, rendez-vous sur https://emploi.coeur-yvelines.fr.

Bonus réparation pour vos appareils électroménagers

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) prévoit la déduction directe sur votre facture d'un forfait allant de 10 à 60 euros, selon le type d'appareil **réparé par un réparateur labellisé**.

Cette **prime à la réparation** sera attribuée au consommateur souhaitant faire dépanner et remettre en état son appareil électroménager pour prolonger sa durée de vie. Sont concernés les petits et gros électroménagers hors garantie constructeur ou commerciale, et ne présentant pas de défaut d'entretien.

Bonus réparation pour rapiécer vos vêtements et vos chaussures

Un bonus réparation sur le textile et les chaussures a été instauré par le Gouvernement le 7 novembre 2023. Seules les **réparations effectuées par un réparateur agréé** sont concernées. Le bonus réparation ne s'applique donc pas pour les retouches qui visent à ajuster un vêtement à votre taille. Le montant de la réduction appliquée dépend du type de réparation. Par exemple : 8 € pour la pose d'un patin sur vos chaussures ; 7 € pour le rapiècement d'un trou, d'un accroc ou d'une déchirure sur vos vêtements ; 10 € pour le changement d'une doublure simple sur un habit, et 25 € pour une doublure complexe.

Pour plus de renseignements sur ces deux dispositifs : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16858 et https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16951

Aide financière thermostat connecté

Toute l'année 2024, le ministère de la Transition écologique propose une **aide financière ouverte à tous et sans conditions de ressources** si vous faites installer chez vous, par un installateur agréé, un **système de gestion de la température pièce par pièce**, pour vous inciter à vous équiper et ainsi réduire vos factures d'énergie.

Pour bénéficier de ce « Coup de pouce pilotage connecté du chauffage pièce par pièce », il faut faire installer chez vous un thermostat connecté, mais aussi des systèmes de gestion de la température des radiateurs, qu'il s'agisse de têtes thermostatiques (pour les chauffages à eau) ou de régulateurs électroniques (pour les chauffages électriques). **Cette aide s'adresse aussi bien aux propriétaires qu'aux locataires.** Elle est cumulable avec MaPrimeRénov' et l'éco-prêt à taux zéro.

Pour plus de renseignements : https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16968

VIE COMMUNALE

Mes bacs sont vides, je les rentre !

Les gestes du quotidien concourent au bien vivre ensemble dans notre village. Pour éviter un encombrement permanent des trottoirs, faciliter la circulation des piétons et respecter le confort visuel du voisinage, **les bacs de déchets** ménagers, recyclables et verts, **doivent être sortis la veille au soir du ramassage et être rentrés après la collecte**.

Or, de nombreux bacs restent sur la voie publique plusieurs jours, provoquant une gêne. Un **arrêté municipal** a été pris le 1er février 2024 et tout contrevenant pourra se voir infliger une amende de 2e classe, conformément à l'article R610-5 du Code Pénal.

La collecte des déchets verts reprendra le vendredi 5 avril.

Passages des food trucks

N'oubliez pas que des camions sont de passage tous les quinze jours, **en semaines paires**, à Boissy-sans-Avoir devant la salle des fêtes. Le lundi pour **Tony Pizza** et le vendredi pour **Maison Prajault**.

Prochains rendez-vous le lundi 19 février et le vendredi 23 février.

Le mot du TCBSA

SANS VOUS, PAS DE TCBSA

Chers adhérents, adhérentes, nous **cherchons des bénévoles pour reprendre la gestion du club** de tennis. Il nous faut au moins :

- 1 président(e),
- 1 secrétaire,
- 1 trésorier(ère).

Nous vous accompagnerons bien sûr dans un premier temps dans ces missions. **Si personne ne se propose pour ces fonctions, l'association sera dissoute et le club fermera au 31 août 2024.** Cela serait évidemment une solution triste pour nous tous. La **date limite de candidature est le 15 avril 2024**. Merci d'avance pour votre sursaut dans le bénévolat sportif.

MANIFESTATIONS

L'école Les Buissonniers fête Disney !

A l'occasion des 100 ans des studios d'animation Walt Disney, la classe de CE2/CM1/CM2, accompagnée par l'orchestre d'harmonie La Diane d'Aubergenville et la chorale les Katiminis, vous propose un **concert, autour d'airs célèbres des films d'animation de Walt Disney le dimanche 17 mars à 16h30** à la salle des fêtes. Tous les airs interprétés par les enfants ont été travaillés en classe sous la direction de Madame Annie Brunet, ancienne chef de chœur des Baladins d'Amaury.

Les enseignantes organisent également un **après-midi jeux de société le vendredi 22 mars de 13h30 à 16h00** à la salle des fêtes. Si vous aimez jouer et que vous voulez passer un moment convivial avec les élèves de notre école, les enseignantes serons ravies de vous accueillir !

Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée pendant les vacances scolaires de février mais vous accueillera de nouveau à partir du mercredi 27 février et vous invite à venir découvrir les nouveautés adultes et enfants.

Nouveaux horaires : la bibliothèque est ouverte le mercredi de 10h00 à 12h00 et le samedi de 10h30 à 12h30.

Rendez-vous à venir !

La bibliothèque, en partenariat avec Odyssées78, vous invite à assister le samedi 2 mars à 15h30 au **spectacle musical Malik le Magnifik**. Un violon miraculeusement sauvé des eaux invite le jeune Malik à remonter le cours de son identité.

Le samedi 16 mars, **soirée karaoké et dansante organisée par l'ABCL.** Plus d'informations prochainement dans vos boîtes aux lettres.

Nous renouvelons cette année l'organisation de la **brocante de printemps**. Elle aura lieu le dimanche 26 mai. Réservez dès à présent cette date dans votre agenda !

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à **Lino SVEKOLKINE MENDES**, né le 15 janvier 2024.

Toutes nos condoléances à la famille de **Raphaël MONTEAU**, décédé le 25 janvier 2024.

Message de Myriam Lagab, conjointe de Raphaël Monteau : *"Nous souhaitons remercier toute la communauté buccéenne, l'école, la crèche, la mairie, les parents d'élèves, les enfants, les voisins, les amis, pour leur présence et leur réconfort dans cette épreuve."*

HORAIRES DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00.
Le Maire reçoit aussi sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.

Horaires de permanence téléphonique : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00.

mairie@boissy-sans-avoir.fr - 01 34 86 13 05